

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413318201

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Archives départementales - don et dépôt d'archives privées.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'article L 212-8 du Code du patrimoine stipule que les Archives départementales peuvent recevoir des archives privées présentant un intérêt pour l'histoire du département, par acquisition, dépôt ou don.

Ces fonds d'archives permettent d'apporter un éclairage et un complément aux fonds d'archives publiques obligatoirement versés aux Archives départementales.

Dans ce cadre, les Archives départementales ont reçu les propositions de don et dépôt ci-dessous :

- Fonds de l'architecte Marie-France Châtenet (don) :

Mme Châtenet, diplômée de l'Ecole nationale d'architecture de Marseille et en activité à Marseille, a fait part de son souhait de remettre son fonds aux Archives départementales. Il s'agirait du deuxième fonds d'archives d'une architecte de la région (à l'instar de celui de Corinne Vezzoni).

Ce fonds viendrait compléter l'important ensemble déjà présent aux Archives départementales. Il s'agit d'une spécificité reconnue nationalement comme en témoignent les collaborations menées avec l'Institut Français d'Architecture.

- Fonds d'archives anciennes de la CIMADE (don) :

Cette association nationale a été créée en 1939. Une des premières antennes régionales s'est ouverte à Marseille dès 1956.

Le fonds proposé comprend les archives historiques de la structure régionale, notamment les documents relatifs au centre de rétention administrative d'Arenc.

Il apporte un éclairage particulièrement important pour l'histoire de cette période et fournit un matériau de premier choix pour les historiens et les chercheurs, complémentaire des fonds versés par les administrations publiques sur ce sujet.

- Fonds du Groupe Marat (don) :

Cette association, créée à la fin des années 1980 par d'anciens résistants de la Main d'œuvre immigrée en Provence, dont bon nombre furent membres du détachement Marat des FTP de la MOI, s'est donnée pour but de rappeler la participation des étrangers à la Résistance française.

Les membres de l'association, pour certains descendants directs de ces résistants, ont rassemblé des documents originaux et de la documentation qu'ils ont longtemps fait partager aux élèves dans les

établissements scolaires et souhaitent assurer une conservation pérenne à ce fonds, qui présente un indéniable intérêt historique.

- Fonds des Eclaireuses Eclaireurs de France (dépôt) :

La structure régionale de cette association fondée en 2011 doit fermer ses portes et a souhaité remettre son fonds d'archives.

Les documents conservés retracent ses activités au plan local durant toute la seconde moitié du XXe siècle et apportent un témoignage important sur ses activités reconnues par le ministère de l'Education nationale.

Ces dons donneront lieu à la signature des contrats de don selon le modèle type en vigueur.

Le dépôt du Fonds des Eclaireuses Eclaireurs de France fait l'objet du contrat de dépôt dont le projet est joint au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL